

## 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société / l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Peinture Effet Argent Foncé pour jantes  
Code du produit : CF05

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nature chimique : Dispersion pigmentée liquide

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : CESVI FRANCE  
ZA de Chalembert  
2, rue Evariste Galois  
86130 JAUNAY CLAN  
France  
Téléphone : +33(0)549303700  
Fax : +33(0)549303680  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : n.hamelin@cesvifrance.fr

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone Orfila : +33(0)145425959 (permet d'avoir accès au numéro du centre antipoison le plus proche).

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Inflammable R10 : Inflammable.  
Nocif R20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau.  
Irritant R41 : Risque de lésions oculaires graves.  
R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Pictogrammes de danger :



Xn - Nocif

Phrase(s) R : R10 Inflammable.  
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.  
R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  
R41 Risque de lésions oculaires graves.

Phrase(s) S : S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.  
S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

- 1330-20-7 xylène
- 108-94-1 cyclohexanone

### 2.3 Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

Aucun danger ne résultera du produit s'il est utilisé dans l'état où il est fourni.

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

## 3. Composition/ informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Dispersion pigmentée liquide

#### Composants dangereux

Nom chimique	N° CAS N° CE N° d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (Règlement (CE) N° 1272/2008)	Concentration [%]
xylène	1330-20-7 215-535-7 01- 2119488216- 32	R10 Xn; R20/21 Xi; R38	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315	>= 25 - < 50
2-méthylpropane-1-ol	78-83-1 201-148-0 01- 2119484609- 23	R10 Xi; R37/38-R41 R67	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335, H336 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	>= 20 - < 25
4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	123-42-2 204-626-7 01- 2119473975- 21	Xi; R36	Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 20
cyclohexanone	108-94-1 203-631-1 01- 2119453616- 35	R10 Xn; R20	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332	>= 10 - < 20
2-butoxyéthanol	111-76-2 203-905-0 01- 2119475108- 36	Xn; R20/21/22 Xi; R36/38	Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Acute Tox. 4; H302	< 10
toluène	108-88-3 203-625-9 01- 2119471310- 51	F; R11 Repr.Cat.3 ; R63 Xn; R48/20-R65 Xi; R38 R67	Flam. Liq. 2; H225 Repr.2; H361d Asp. Tox. 1; H304 STOT RE 2; H373 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336	< 5
alcool isopropylique	67-63-0 200-661-7	F; R11 Xi; R36 R67	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	< 10

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux :	Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
En cas d'inhalation :	Transférer la personne à l'air frais. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau :	Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants. Prévoir des douches sur le lieu de travail
En cas de contact avec les yeux :	Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre. Demander conseil à un médecin. Prévoir des lave-yeux sur le lieu de travail. Enlever les lentilles de contact.
En cas d'ingestion :	En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin. Ne PAS faire vomir. Garder tranquille.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes :	Pas d'information disponible.
Risques :	Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :	La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable. Demander conseil à un médecin.
--------------	--

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés :	Ne PAS utiliser un jet d'eau.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles :

Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.  
Ventiler la zone.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement :

Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.  
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.  
Endiguer.  
Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger :	Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8). Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Équipement de protection individuel, voir section 8. Bien mélanger avant l'emploi Après l'emploi, stocker dans un conditionnement bien fermé.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :	Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et utiliser des tuyaux conductibles. Utiliser des outils anti-étincelles. Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. Défense de fumer.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :	Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver à des températures comprises entre 5°C et 35°C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'étincelles et de lumière de soleil directe. Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.
Précautions pour le stockage en commun :	Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations ne sont pas disponibles.

## 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants	N° CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à Jour	Base
xylène	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC
Autres informations :	peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau				
		STEL	100 ppm 442 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC
Autres informations :	peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau				
Isobutanol	78-83-1		50 ppm 152 mg/m3		
Diacetonalcool	123-42-2		50 ppm 238 mg/m3		
Cyclohexanone	108-94-1	TWA	10 ppm 40,8 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC
Autres informations :	peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau				
		STEL	20 ppm 81,6 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC
Autres informations :	peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau				
Ethylène Glycol Monobutyl Ether	111-76-2	TWA	20 ppm 98 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC
Autres informations :	peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau				
		STEL	50 ppm 246 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC
Autres informations :	peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau				
Toluène	108-88-3	TWA	50 ppm 192 mg/m3	2006-02-09	2006/15/EC
Autres informations :	peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau				
		STEL	100 ppm 384 mg/m3	2006-02-09	2006/15/EC
Autres informations :	peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau				
Alcool	67-63-0	HTP- Arvot 15 min	250 ppm 620 mg/m3	2005-02-11	FI OEL

DNEL  
toluène :

Utilisation finale : Utilisation industrielle.  
Voies d'exposition : Inhalation.  
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux.  
Valeur : 24,48 mg/m3

PNEC  
toluène :

Eau de mer  
Valeur : 0,00034 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire :

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.  
Ceci peut être réalisé soit par une bonne extraction générale de l'air soit, si les conditions sont réunies, par une aspiration à la source.  
Si, pour des raisons techniques, les valeurs limites sur le lieu de travail ne pouvaient être respectées, il faudrait alors, dans des

conditions exceptionnelles, porter un appareil de protection respiratoire adapté, mais ceci uniquement pour de courtes périodes.

**Protection des mains :** En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.  
Des crèmes barrières peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau, mais elles ne doivent pas être appliquées après l'exposition.  
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.  
Se laver les mains avant de commencer à travailler et les couvrir d'une crème protectrice.

**Protection des yeux :** Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.

**Protection de la peau et du corps :** Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.  
Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.  
Le personnel doit endosser vêtements de protection.  
Les travailleurs devraient porter des chaussures antistatiques.

#### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

**Conseils généraux :** Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## **9. Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : liquide  
Point d'éclair : > 23 – 55°C  
Pression de vapeur : 1 hPa à 50 °C  
Densité : 0,8869 g/cm<sup>3</sup>  
Temps d'écoulement : 15 s  
3 mm  
Méthode : ASTM D 1200 '82

### **9.2 Autres informations**

Teneur en solides : 3,53 %  
Contenu en composés organiques volatils (COV) : 96,46 %

## **10. Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Aucune raisonnablement prévisible.

### **10.2 Stabilité chimique**

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Nos produits sont réalisés conformément aux conseils de sécurité afin d'éviter toute décomposition et dégradation dans les conditions. Considéré le type de produit, il serait mieux de le garder dans son conditionnement original évitant ainsi de le transférer.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), fumée dense et noire.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Produit :

Toxicité aiguë par inhalation : L'exposition aux vapeurs de solvants de la préparation au-delà des limites d'exposition définies peut conduire à des effets adverses pour la santé. Comme p.e.: irritation des membranes muqueuses, irritation du système respiratoire, effets adverses sur les reins, le foie et le système nerveux central. Symptômes et indications: céphalées, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, étourdissements et dans les cas extrêmes, perte de conscience. L'inhalation de gouttelettes en suspension dans l'air peut irriter le système respiratoire.

Corrosion cutanée / irritation cutanée : Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.

Lésions oculaires : Des projections de liquides dans l'œil peuvent provoquer des graves irritations oculaires et entraîner des dommages réversibles.

Autres informations : Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'en évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.

#### Composants :

##### **xylène :**

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : 1.100 mg/kg. Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.

##### **2-butoxyéthanol :**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 500 mg/kg. Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : 1.100 mg/kg. Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.



## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson : Remarques : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Toxicité pour le poisson  
alcool isopropylique : CL50 : > 100 mg/l  
Durée d'exposition : 96h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Remarques : donnée non disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Remarques : donnée non disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : Remarques : donnée non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Autres effets néfastes

Information écologique  
supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.  
Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

## 14. Informations relatives au transport

### ADR

Numéro ONU : 1263  
Classe(s) de danger  
pour le transport : 3  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification  
du danger : 33  
Étiquettes : 3

Dangereux pour l'environnement : non

**IATA**

Numéro ONU : 1263  
Description des marchandises :  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG**

Numéro ONU : 1263  
Description des marchandises :  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
No EMS Numéro 1 : F-E  
No EMS Numéro 2 : S-E

Polluant marin : non

## 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification de risque selon le VbF : Point éclair 21°C à 55°C, à 15°C non miscible dans l'eau

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : pollue fortement l'eau.  
VWVWS A4

Autres réglementations : Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

## 16. Autres informations

### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R10 Inflammable.  
R11 Facilement inflammable.  
R20 Nocif par inhalation.  
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R48/20	Nocif : risque d'effets graves pour la santé au cas d'exposition prolongée par inhalation.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.